

N° 25

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

Annexe au procès-verbal de la séance du 12 novembre 1964.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1),
sur le projet de loi de finances pour 1965, ADOPTÉ PAR
L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME X

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Par M. Joseph BEAUJANNOT,

Sénateur.

(1) *Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, président ; Paul Mistral, Etienne Restat, Joseph Yvon, Henri Cornat, vice-présidents ; René Blondelle, Auguste Pinton, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, secrétaires ; Louis André, Octave Bajoux, Auguste Billiemaz, Georges Bonnet, Albert Boucher, Amédée Bouquerel, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Michel Champeboux, Henri Claireaux, Emile Claparède, Maurice Coutrot, Léon David, Jean Deguise, Alfred Dehé, Roger Delagnes, Henri Desseigne, Hector Dubois, Jacques Duclos, Emile Durieux, Jean Errecart, Jean Filippi, Jean de Geoffre, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Roger du Halgouet, Yves Hamon, René Jager, Eugène Jamain, Michel Kauffmann, Henri Lafleur, Maurice Lalloy, Robert Laurens, Marcel Lebreton, Modeste Legouez, Marcel Legros, Henri Longchambon, François Monsarrat, Charles Naveau, Gaston Pams, Guy Pascaud, François Patenôtre, Pierre Patria, Marc Puzet, Paul Pelleray, Lucien Perdereau, Jules Pinsard, Michel de Pontbriand, Henri Prêtre, Eugène Ritzenthaler, Abel Sempé, Charles Suran, Gabriel Tellier, René Toribio, Henri Tournan, Camille Vallin, Emile Vanrullen, Jacques Verneuill, Pierre de Villoutreys.*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 1087 et annexes, 1106 (tomes I à III et annexe 32), 1108 (tomes I et II, annexe XVIII) et in-8° 266.

Sénat : 22 et 23 (tomes I, et II, annexe 35) (1964-1965).

SOMMAIRE

	Pages.
I. — Les services postaux.....	3
II. — Les services financiers.....	5
III. — Les Télécommunications.....	7
Conclusions et observations de la Commission.....	11
 ANNEXES :	
I. — Evolution des recettes et des dépenses des P. T. T.....	12
II. — Evolution du trafic des télécommunications.....	13
III. — Evolution du trafic postal.....	15
IV. — A. — Nombre et répartition des demandes d'abonnement télé- phonique	16
B. — Le téléphone dans le monde.....	19

Mesdames, Messieurs,

Nous pensons qu'il convient surtout de mettre en relief les moyens financiers dont disposent les trois grands services des Postes et Télécommunications, sans revenir aux statistiques que nous avons pu donner lors de l'examen des budgets des années écoulées : en effet, notre attention doit plus spécialement être attirée par les résultats que nous pouvons espérer des nouvelles propositions budgétaires du Gouvernement, puisque le projet de budget, pour 1965, s'élève à 8.618.500.000 F, en augmentation de 12 % par rapport à 1964.

Cette observation a d'autant plus de poids — au moment même où nous allons examiner le V^e Plan — que *les Postes et Télécommunications ont un rôle très important à jouer dans l'évolution économique actuelle de notre pays.*

Or, les difficultés qu'éprouve la grande administration des P. T. T. pour faire face au trafic qui s'accroît sans cesse dans tous les services dont elle a la charge sont loin de s'atténuer, malgré la bonne volonté et la compétence des fonctionnaires qui s'évertuent à faire face à leurs responsabilités.

Faute de moyens financiers suffisants, la modernisation, qui devient à notre époque une nécessité absolue, ne s'effectue qu'à un rythme beaucoup trop lent, ce qui crée dans beaucoup de régions — et surtout dans le domaine des télécommunications — des situations extrêmement défavorables aux usagers et ce qui gêne d'ailleurs considérablement les efforts qui peuvent être entrepris pour développer les diverses activités économiques de la Nation (notamment la décentralisation des industries).

Comme les années précédentes, nous allons examiner successivement les services postaux, les services financiers et, enfin, les télécommunications.

I. — Les services postaux.

Les recettes postales sont évaluées, pour 1965, à 2 milliards 227 millions, dont 298 millions représentent les relèvements de tarifs intervenus en mai 1964, mais, également, les compléments qui doivent résulter de l'affranchissement de la lettre courante qui sera porté — à partir du 1^{er} janvier 1965 — de 25 à 30 centimes.

Il est inutile de souligner que la tâche des services postaux devient chaque jour plus lourde dans les centres urbains où la population croît très rapidement. Aussi, le renforcement des possibilités d'action des bureaux est-il d'une urgence indiscutable si l'on veut éviter de longues heures d'attente aux usagers, mais aussi pour que les opérations postales puissent s'effectuer dans des conditions normales pour le personnel. De même, l'ouverture de nouveaux établissements postaux s'impose-t-il dans les zones urbaines et interurbaines en constant développement.

Si l'exploitation des services postaux se présente à peu près en équilibre, financièrement, ils sont encore loin d'avoir à leur disposition les moyens de faire face convenablement aux exigences actuelles. On admet généralement que les crédits devraient être en mesure de combler, à une cadence plus rapide, au moins *dix années de retard dans les investissements* (en particulier pour les bâtiments) et on peut encore aujourd'hui s'étonner que de nombreuses agglomérations, après s'être prêtées obligeamment à l'achat de terrains pour la construction d'un bureau de poste, attendent toujours l'ouverture des crédits afférents à cette réalisation !

Certes, les réalisations prévues par l'administration des Postes concernent *l'ouverture de 305 établissements postaux*, mais une trentaine seulement le seront en 1965. En attendant, la « poste mobile » représente une nouvelle et intéressante initiative pour mettre la poste au service de l'utilisateur ; des camionnettes 2 CV spécialement aménagées offrent aux habitants de certains secteurs la possibilité d'exécuter les opérations les plus courantes avec le minimum de dérangement ; le nombre total de ces bureaux mobiles devrait atteindre également une trentaine à la fin de 1965.

Par ailleurs, il est fait appel — dans la mesure des possibilités financières — à la création et à l'équipement rationnel de

nouveaux centres de tri et on pousse la mécanisation des grands centres comme Paris, Lille, Marseille, Lyon, Orléans, Nice, Tours et Caen.

Si nous nous référons aux résultats de ces derniers mois (Cf. Annexe III, Trafic postal, p. 15), au cours de l'année 1964 la Poste aura transporté près de 8 milliards 500 millions d'objets de toute nature, soit plus de 28 millions par jour ouvrable. Il faut noter, en particulier, une tendance accrue en faveur des ventes par colis expédiés par la poste, ventes qui semblent devenir un moyen moderne de transactions. Là encore, il faut souligner que la progression du trafic postal est appelé à s'accroître pour des raisons bien simples : l'expansion démographique et les relations, aussi bien économiques que culturelles et sociales, qui se développent plus largement à notre époque, notamment dans l'Europe des Six.

Dans le domaine du personnel, 7.650 emplois nouveaux sont prévus pour 1965, mais — dans ses premières propositions — l'administration estimait ce nombre insuffisant et considérait que, pour faire face à l'importance du trafic, 12.000 employés supplémentaires (au lieu de 7.650 envisagés) seraient nécessaires, du fait que le volume des opérations a augmenté de 70 %, de 1950 à 1963, alors que les effectifs n'ont subi qu'une majoration de 17 % !

La mécanisation et la motorisation ne sont encore intervenues que dans une trop faible mesure pour pallier cette insuffisance de personnel, puisque l'achat de matériel ne correspond pas à tous les aménagements souhaitables et que, pour l'année prochaine, 1.000 tournées de distribution seulement seront motorisées (ce qui portera le degré de motorisation à 15 %).

En ce qui concerne la distribution du courrier, soulignons encore une fois la nécessité de mieux harmoniser les horaires avec les nouveaux circuits organisés afin d'éviter, dans certaines agglomérations, la remise du courrier à des heures trop tardives dans la journée, ce qui s'avère préjudiciable à la bonne marche des entreprises et suscite de leur part des réclamations justifiées.

Les services postaux s'efforcent avec beaucoup d'ingéniosité de poursuivre une politique axée sur la modernisation des services, afin de mettre à la disposition de leur clientèle la meilleure qualité possible de prestation. Or, les propositions

qui nous sont soumises sont empreintes incontestablement d'une trop grande modération budgétaire et ne permettent pas de développer autant qu'il serait désirable, l'activité harmonieuse de cet important service.

*
* *

II. — Les services financiers.

Sous cette rubrique sont compris les Chèques postaux, les services des Mandats de toute nature et — innovation budgétaire de l'année 1965 — la Caisse nationale d'épargne, qui faisait l'objet précédemment d'un budget annexe séparé. En effet, conformément aux dispositions de l'article 22 de l'actuelle loi de finances, ce budget annexe est supprimé et « fusionné » avec celui des Postes et Télécommunications, l'excédent de ressources de la Caisse d'épargne constituant pour ce dernier une recette supplémentaire.

Le nombre des opérations dans les Centres de chèques postaux est en développement constant, mais ceux-ci n'en accusent pas moins un déficit de 397 millions, déficit qui sera couvert, pour l'exercice prochain et à 50 millions près, par les excédents d'exploitation de la Caisse nationale d'épargne.

En ce qui concerne les Centres de chèques postaux, leur personnel est soumis à un travail ininterrompu particulièrement fatigant ; pour l'alléger, on introduit l'utilisation d'ordinateurs électroniques loués et on espère que l'emploi de cette nouvelle technique permettra d'améliorer l'activité d'une entreprise qui rend des services si appréciables. Cet usage de l'équipement électronique pourrait se généraliser plus rapidement, en raison même du volume de plus en plus important des opérations que les Centres de chèques postaux doivent effectuer, si — dans ce domaine comme ailleurs — ne se posait pas un problème de crédits.

L'attribution aux Chèques postaux d'un intérêt de 1,50 % seulement pour les sommes prélevées par le Trésor sur les fonds en dépôt est nettement insuffisante ; mais elle est également regrettable, car elle aboutit en quelque sorte à une présentation financière désobligeante pour l'activité de ce service. Jusqu'à ce jour mais en vain, votre Commission des Affaires économiques et du Plan a réclamé un taux d'intérêt plus élevé sans jamais pouvoir

obtenir satisfaction, le Département des Finances s'opposant à cette solution. Nous rappelons — pour mémoire — que l'an dernier (cf. rapport n° 25, année 1963-1964, p. 13) votre Commission s'était associée en séance à l'amendement de la Commission des Finances ainsi rédigé :

« Le budget général concourt aux charges d'exploitation et d'équipement du service des Chèques postaux par le moyen de remboursement forfaitaire au budget annexe des Postes et Télécommunications fixé annuellement par la loi de finances. »

En ce qui concerne les opérations faites au titre des *Mandats* dans les bureaux de poste, les aménagements de tarifs intervenus font que, désormais, les nouvelles taxes sont très proches de celles du régime international ; il ne saurait donc être question de majorer à nouveau ces tarifs. Ce que l'on peut souhaiter, après l'initiative budgétaire qui vient d'être prise, c'est que les dépôts dans les Caisses nationales d'épargne contribuent à apporter des ressources toujours plus grandes à l'ensemble des services financiers.

*
* *

III. — Les télécommunications.

À bien des égards, la situation des Télécommunications est la plus préoccupante.

En 1965, 3 milliards 789 millions sont prévus pour les recettes des télécommunications, compte tenu de l'incidence du réaménagement de certains tarifs, notamment les 8 % d'augmentation sur les tarifs concernant les communications téléphoniques.

Sur un total de 1.523 millions d'autorisations de programme accordées aux P. T. T., 1.140 millions sont affectés aux télécommunications (non compris leurs bâtiments). Bien qu'il faille reconnaître l'effort consenti en la matière, ces crédits n'ont véritablement aucun rapport avec l'ampleur des réalisations à entreprendre pour sortir de l'impasse dans laquelle on se trouve dans ce domaine.

Aussi sommes-nous appelés à déplorer *le nombre grandissant de demandes d'installations téléphoniques insatisfaites* : près de 300.000 en 1964 (289.666 exactement) ! L'avenir peut être qualifié de « sombre » en ce qui concerne les communications téléphoniques en France... Les deux annexes de notre rapport sont, à cet égard, suffisamment éloquentes ! (Annexe IV, A et B, p. 16 et 17.)

Cependant, l'équipement téléphonique ne devrait pas connaître de telles difficultés si l'on considère que l'industrie française est actuellement à même de pouvoir satisfaire les commandes qu'elle pourrait recevoir : les fabricants de câbles, particulièrement nombreux et se concurrençant largement, pourraient tripler leur cadence de fabrication.

Dans un autre domaine, la politique à laquelle désire s'attacher l'administration est celle de *la réalisation de l'automatique intégral* en France, comme il existe d'ailleurs, depuis plusieurs années, chez certaines nations plus favorisées que la nôtre. Mais dans la conjoncture la plus favorable une telle politique exigera plus d'une dizaine d'années pour être réalisée ; d'ici là, pour que l'exploitation ne soit pas soumise à une saturation accablante et pour que les communications téléphoniques puissent avoir lieu avec le moins d'inconvénients possible dans la plupart des régions et au moment des périodes de pointe, il faudra bien user de solutions partielles, telles que *l'automatique rural généralisé*.

D'ailleurs, grâce au système des avances départementales, l'automatique rural sera vraisemblablement terminé en 1967. Encore une fois, soulignons-le, nos Assemblées départementales ont eu la charge de contribuer à des réalisations pour lesquelles l'Etat s'est montré déficient. A ce sujet, des controverses se sont instaurées entre techniciens pour savoir s'il n'aurait pas été préférable de s'orienter sans retard, avec les mêmes moyens, vers l'automatique intégral ? Nous pouvons répondre que l'automatique intégral ne devant voir le jour qu'à très long terme, en attendant l'automatique rural a facilité, dans nos agglomérations, l'usage de jour et de nuit du téléphone et avec combien d'économies !

Au cours des débats qui ont eu lieu devant l'Assemblée Nationale, le Ministre des P. T. T. a souligné que les dispositions financières concernant les télécommunications (qui sont

« partie prenante » pour 85 % dans le budget des P. T. T.) ne devraient être considérées que comme « un budget de transition » et que, en définitive, tout dépendrait des options du V^e Plan. Nous espérons que, tenant compte de leur caractère économique, les crédits que l'on pourra affecter aux télécommunications permettront des investissements productifs. Le tout est de savoir si l'on est décidé à considérer enfin comme il convient les télécommunications dans la vie économique et culturelle de la Nation...

*
* *

Mesdames, Messieurs, voici donc commenté dans ses grandes lignes le budget annexe des Postes et Télécommunications. Pendant très longtemps, notre pays a été considéré comme très en avance, dans ce domaine, sur le reste du monde ; mais, depuis, l'évolution de la société moderne, ses besoins grandissants en « moyens de communication » ont étendu l'activité des télécommunications sans qu'on ait fait progresser parallèlement leurs moyens. C'est pourquoi nous nous trouvons aujourd'hui en présence d'une *situation fâcheuse* qui ne fait guère honneur à la France.

Avec les moyens dont ils disposent, le personnel et les chefs de service responsables font preuve de beaucoup de mérite et de conscience. Comme nous, ils voudraient entrevoir un avenir plus rassurant et être en mesure d'accorder aux usagers toutes les satisfactions que l'on doit attendre d'un grand service public.

Comprendra-t-on enfin qu'il serait vain d'espérer une expansion harmonieuse de notre pays, dans le domaine industriel et commercial, sans un budget plus important des Postes et des Télécommunications ?

Après **les observations** que nous avons présentées sur les différents chapitres du budget annexe des Postes et Télécommunications, *les conclusions générales* que nous sommes amené à formuler nous invitent encore une fois à exprimer nos très vifs regrets que des entreprises publiques aussi indispensables à la vitalité de notre pays n'obtiennent pas, financièrement, toute la considération qu'elles méritent et ne soient pas dotées des moyens nécessaires.

Les entraves que subissent dans leur développement les Télécommunications nuisent non seulement aux efforts qui sont déployés dans beaucoup de domaines, mais elles ont aussi des conséquences

de plus en plus fâcheuses pour nombre de relations humaines indispensables. Un redressement de cette situation s'impose dans l'immédiat si nous voulons éviter de nous trouver demain en face de difficultés insurmontables.

Peut-on fonder, cette année, des espoirs sur une compréhension plus vive de ceux qui sont les maîtres de nos ressources budgétaires ? Peut-on espérer surtout que le V^e Plan réservera aux Postes et aux Télécommunications des possibilités plus grandes que le IV^e Plan qui n'a pas permis des investissements autant qu'il eût été désirable ?

Il nous appartiendra sans doute, en séance publique, d'insister résolument pour que l'on accorde à un secteur aussi primordial les moyens qui lui font si déplorablement défaut.

*
* *

OBSERVATIONS DE VOTRE COMMISSION

Au cours du débat qui s'est instauré, à propos de ce budget, au sein de votre Commission, *de très vives critiques ont souligné la justesse des observations de votre Rapporteur*. Un certain nombre de questions lui ont été posées par MM. Bertaud, Bouloux, Golvan, Coutrot, Billiemaz et Tournan, questions auxquelles il est d'ailleurs en partie répondu dans le cours de notre exposé.

Ont été notamment évoqués :

- *le retard considérable des installations téléphoniques, aussi bien dans les villes que dans certains centres ruraux, ce qui a même conduit votre Commission à ne donner que de justesse un avis favorable aux conclusions de votre Rapporteur portant approbation de ce budget ;*
- la possibilité d'un « forfait » concernant les communications téléphoniques d'un abonné, système qui se substituerait au mode actuel de comptage et de paiement ;
- *le sous-équipement, en matière de Télécommunications, des « centres urbains en expansion rapide », ce sous-équipement allant, dans certaines Z. U. P. des grandes agglomérations, jusqu'à l'absence totale d'installations (M. Golvan, citant l'exemple de certaines « stations touristiques », a appuyé les observations formulées par MM. Coutrot et Billiemaz).*

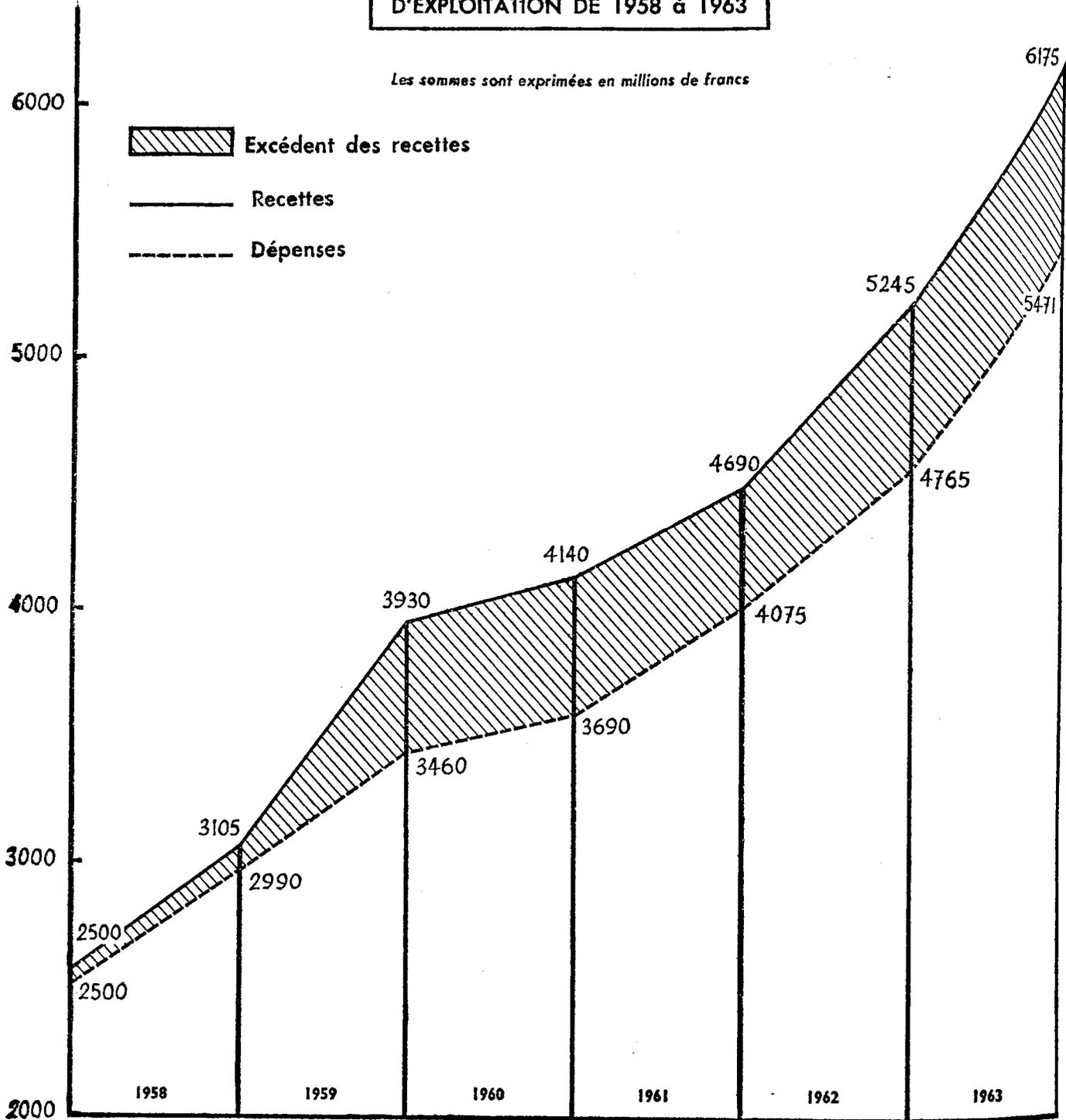
*
* *

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission des Affaires économiques et du Plan vous propose de donner un avis favorable aux dispositions du projet de loi de finances pour 1964, adopté par l'Assemblée Nationale, et concernant le budget annexe des Postes et Télécommunications.

ANNEXE 1

**ÉVOLUTION COMPARÉE
DES RECETTES ET DES DÉPENSES
D'EXPLOITATION DE 1958 à 1963**

Les sommes sont exprimées en millions de francs



ANNEXE II

EVOLUTION DU TRAFIC DES TELECOMMUNICATIONS (1)

A. — Trafic téléphonique.

MOIS	TRAFIC INTERIEUR EVALUE EN TAXES DE BASE			TRAFIC INTERNATIONAL DE DEPART en nombre de communications.		
	1963	1964	Pourcentage de variation.	1963	1964	Pourcentage de variation.
Janvier - février.....	1.223.095.340	1.302.467.482	+ 6,49	1.803.700	2.055.247	+ 13,95
Mars - avril.....	1.270.102.430	1.345.987.472	+ 5,97	1.955.898	2.247.887	+ 14,93
Mai - juin.....	1.254.095.639	1.371.457.618	+ 9,36	1.887.307	2.191.814	+ 16,13
Total.....	3.747.293.409	4.019.912.572	+ 7,27	5.646.905	6.494.948	+ 15,02

(1) Les éléments statistiques recueillis bimestriellement n'étant connus que jusqu'à la fin juin 1964, la comparaison ne porte que sur les résultats des trois premiers bimestres.

B. — Trafic télégraphique (nombre de télégrammes au départ).

MOIS	1963	1964	POURCENTAGE DE VARIATION
Janvier - février.....	2.687.850	2.532.306	— 5,79
Mars - avril.....	3.083.015	3.052.335	— 0,09
Mai - juin.....	3.082.326	3.132.463	+ 1,63
Total.....	8.853.191	8.717.104	— 1,54

C. — Trafic téléx.

MOIS	TRAFIC INTERIEUR (local et interurbain) (en minutes taxées).			TRAFIC INTERNATIONAL DE DEPART (en minutes taxées).		
	1963	1964	Pourcentage de variation.	1963	1964	Pourcentage de variation.
Janvier - février.....	2.067.950	2.762.005	+ 33,56	1.949.771	2.427.207	+ 24,49
Mars - avril.....	2.149.040	2.924.125	+ 36,07	2.022.523	2.487.611	+ 22,99
Mai - juin.....	2.276.688	3.108.049	+ 36,52	2.055.986	2.553.885	+ 24,22
Total.....	6.493.678	8.794.179	+ 35,43	6.028.280	7.468.703	+ 23,90

D. — Nombre d'abonnés desservis (au 30 juin).

DESIGNATION	1963	1964	POURCENTAGE DE VARIATION
Téléphone	2.555.002	2.712.749	+ 6,34
Télex	5.252	6.746	+ 28,44

ANNEXE III

EVOLUTION DU TRAFIC POSTAL *

MOIS	EN MILLIERS D'OBJETS		POURCENTAGE de variation.
	1963	1964	
Janvier	681.451	714.842	+ 4,9
Février	536.858	586.249	+ 9,2
Mars	560.527	589.674	+ 5,2
Avril	576.234	622.909	+ 8,1
Mai	569.294	579.863	+ 1,8 (1)
Juin	542.498	635.573	+ 17,1 (1)
Juillet	593.988	634.379	+ 6,8
Août	496.605	508.524	+ 2,4
Totaux des huit mois	4.557.455	4.872.013	+ 6,9

(1) Ces pourcentages, qui s'écartent sensiblement de la moyenne, s'expliquent par une différence de deux jours ouvrables avec les mois correspondants de l'année précédente (— 2 en mai 1964, + 2 en juin 1964).

* Les chiffres indiqués comprennent la totalité des objets de correspondance soumis à la taxe, c'est-à-dire à l'exclusion des correspondances en franchise et de service dont seul le total annuel peut être déterminé.

ANNEXE IV

**A. — NOMBRE
DES DEMANDES D'ABONNEMENT TELEPHONIQUE NON SATISFAITES**

L'évolution au cours des quinze dernières années a été la suivante :

ANNEES	DEMANDES	RACCOR- DEMENTS effectués.	DEMANDES en instance.
1950	38.367	60.056	56.692
1955	128.790	116.584	77.252
1960	139.257	140.348	110.501
1962	221.218	180.467	159.588
1963	262.562	195.618	227.532
1964 (au 31 août).....	182.664	120.530	289.666

Répartition des demandes d'abonnement téléphonique en instance :

	NOUVEAUX	TRANSFERTS	TOTAL
En cours de réalisation.....	16.712	5.972	22.684
A l'étude.....	24.140	6.129	30.269
Dont la réalisation est différée pour les causes suivantes :			
Commutateur saturé.....	113.296	1.888	115.184
Réseau saturé.....	88.329	7.468	95.797
Ligne aérienne à construire.....	33.076	910	33.986
Immeuble non raccordé au réseau.....	10.539	2.830	13.369
Divers	3.574	442	4.016
Total.....	289.666	25.639	315.305

B. — LE TELEPHONE DANS LE MONDE

	Nombre d'appareils téléphoniques par 100 habitants.	Nombre moyen de conversations téléphoniques par personne.
	—	—
U. S. A.....	42	530
Suède	38	380
Canada	32	550
Suisse	31	240
Danemark	24	310
Australie	23	180
Norvège	22	180
Grande-Bretagne	16	100
Allemagne de l'Ouest.....	12	90
France	10	?
Japon	7	180
U. R. S. S.....	3	?